

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Février 1874.

Bulletin politique.

Les correspondances et les journaux d'Allemagne laissent peu d'espoir sur la santé de l'empereur Guillaume ; il a 77 ans, a été très-éprouvé par la guerre de 1870 et se trouve dans un grand état d'affaiblissement ; on craint qu'il ne puisse être transporté à Sorrente, dont les médecins avaient recommandé le séjour au puissant empereur.

En réalité, il a cessé de régner depuis plusieurs mois, et c'est le prince de Bismark qui gouverne.

La mort de l'empereur Guillaume n'apportera pas, suivant toutes les probabilités, tout d'abord de grands changements dans la politique du cabinet de Berlin et la domination du prince de Bismark, mais nos correspondants nous font pressentir qu'elle pourrait bien ne pas beaucoup se prolonger avec le nouveau règne.

La cour de Berlin et les principaux personnages politiques, en Allemagne, sont très-frappés des incidents qui se sont produits, dans ces derniers temps, et qui sont loin d'avoir été favorables à la politique de M. de Bismark.

4° La dénonciation de cette prétendue bulle destinée à protéger contre l'Italie la liberté du futur conclave, bulle dont le texte devait être publié et qui n'a jamais paru dans les journaux du chancelier de l'empire ; il est maintenant bien démontré que cette bulle n'a jamais existé et est une maladroite invention pour exciter la susceptibilité des puissances de l'Europe contre le saint-siège ; cette manœuvre a été un coup manqué et s'est retournée contre ses auteurs.

2° La révélation des confidences faites, en 1866, par M. de Bismark au général italien Govone ; le dépôt des dépêches authenti-

ques de ce général ; les réponses du général La Marmora aux démentis outrageants de M. de Bismark, ont laissé dans les esprits une impression qui est loin d'être à l'avantage du chancelier de l'empire.

3° Le triomphe des catholiques dans les élections en Allemagne, en Alsace-Lorraine, ces évêques, ces curés nommés à d'immenses majorités et qui vont défendre, dans le Reichstag, les droits de l'Eglise catholique, voilà des actes éclatants qui protestent contre la politique de M. de Bismark.

4° L'accueil fait en Angleterre, en Autriche, en Belgique aux réclamations du premier ministre allemand contre les mandements des évêques ; la solennelle manifestation du meeting des catholiques anglais à Londres, ont fortement attiré l'attention de la cour de Berlin sur les dangers de la politique violente pratiquée par le chancelier de l'empire.

5° On a vu récemment, même dans le Reichstag, l'influence du prince de Bismark ne pouvoir, malgré son insistance, faire repousser le principe de l'indemnité pour les membres du Parlement allemand.

Il résulte évidemment de cet ensemble de faits, que l'omnipotence du chancelier de l'empire d'Allemagne a éprouvé, dans ces derniers temps, d'assez sérieux échecs, et que la chute de son pouvoir semble destinée à suivre d'assez près la disparition de l'empereur Guillaume.

Nous avons eu déjà occasion de le dire : Soyons prudents, sachons attendre, le temps travaille pour la France, pour le droit et la justice.

Chronique générale.

Pendant les jours gras, il n'y a eu aucune réunion parlementaire ou de commission.

On assure que M. le marquis de Franclieu va déposer prochainement une proposition

tendant à l'institution d'un jury spécial pour les procès de presse, jury qui comprendrait, parmi ses membres, un certain nombre de journalistes. Une disposition additionnelle de la proposition de M. de Franclieu porte la levée de l'état de siège, dans le cas où l'Assemblée émettrait un vote favorable à son projet.

La question de l'état de siège, dans ses rapports avec la presse, va être de nouveau soumise à une autre juridiction. C'est en effet la semaine prochaine que vient devant le conseil d'Etat le pourvoi formé par la France républicaine de Lyon. Ce journal ayant été frappé récemment d'une interdiction indéfinie, demande au conseil d'Etat d'interpréter la loi de 1849 et de déclarer si elle confère au commandant de l'état de siège le droit d'interdire indéfiniment un journal. La France républicaine sera défendue par M. Hippolyte Duboy.

Voici de sages paroles du Constitutionnel :

« La Gazette de l'Allemagne du Nord ne cesse ses tentatives en vue d'amener les journaux français sur le terrain brûlant des polémiques qui, en s'envoiant, deviendraient des prétextes de conflits internationaux. C'est un système bien organisé de provocation dont le but est facile à reconnaître. Il importe d'isoler ce genre de journalisme, et, pour cela, le moyen le plus simple est de prendre quelquefois acte de ses articles, sans y répondre jamais. »

On lit dans le Courrier de Paris :

Nous apprenons aujourd'hui même qu'on s'occupe, depuis deux jours, au ministère de la justice, d'un projet de suppression de la députation coloniale.

Un nouveau mouvement préfectoral va paraître à l'Officiel dans quelques jours. Les

propositions de nominations ont été soumises à M. le ministre de l'intérieur.

On annonce que M. Lièvre, l'ancien procureur de la République à St-Etienne, qui s'est échappé de la prison de Lyon, aurait été arrêté à Dombal en Portugal.

Une particularité très-étrange vient de nous être révélée. En 1856, au moment de sa naissance, le prince impérial fut assuré à toutes les compagnies d'assurances sur la vie.

Par une clause spéciale et par une prérogative souveraine dans toutes les polices d'assurances qui ont été passées, la majorité du prince a été fixée à 18 ans pour lui assurer à cette époque le versement d'une somme considérable ou équivalente au capital primitif versé au moment de l'inscription ; de sorte qu'au 16 mars 1874, toutes ces compagnies d'assurances doivent acquitter le montant de leur engagement qui s'élèvera pour la totalité à plusieurs millions de francs.

IMPÔT SUR LES PIANOS.

L'impôt sur les pianos est-il sérieux ? Un maître de piano prie la presse parisienne de demander grâce pour le sien. Sa lettre est presque de la haute politique :

« Une taxe pour les pianos ! dit-il, et on croit que c'est un moyen d'introduire de l'harmonie dans l'Assemblée. Quelle méprise d'un bon cœur !

Il y a tel piano qui n'est bon qu'à être un instrument de charivari ; payera-t-il l'impôt ?

Et mon piano ! Monsieur, c'est mon gagne-pain ; si je paie l'impôt pour mon outil, il n'y a pas d'outil qui ne doive l'impôt.

Puis, Monsieur, considérez la bizarrerie de cet impôt.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES FAUX DAUPHINS.

La Gazette des Tribunaux publie sous ce titre un travail qu'il nous semble opportun de reproduire. Au moment où certaines feuilles, affectant d'attribuer de l'importance à la réclamation portée devant la cour d'appel de Paris par les héritiers de Naundorff, publient, dans tous ses détails, comme s'il s'agissait d'un document historique, la plaidoirie de M. Jules Favre, en ce procès de fantaisie ; il faut savoir gré à la Gazette des Tribunaux de rappeler les prétentions et les aventures des concurrents de l'horloger prussien ; elle donne ainsi une preuve de bonne foi et de bon sens digne d'un journal voué comme elle à l'étude des questions de droit :

Le procès en ce moment soumis à la Cour

d'appel de Paris rappelle tout naturellement le souvenir des réclamations élevées à diverses époques par des prétendants au nom du Dauphin de France, fils de Louis XVI, et que, dans la plaidoirie, l'avocat des héritiers Naundorff déclarait n'avoir été que des fous ou des aventuriers.

Aussi, croyons-nous qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler sommairement quelques détails sur les trois faux dauphins dont se sont occupés les biographes modernes (1).

§ I^{er}.

Hervagault (Jean-Marie) est le premier des faux dauphins qui se produisit en public. C'est devant le tribunal de Vitry-sur-Marne que, le 28 pluviôse an X (18 février 1800),

(1) Nous ne parlons pas ici de deux autres prétendus dauphins, dont l'un vers 1855, sous le nom d'Eléasar Williams, jouait comme millionnaire aux États-Unis le rôle de dauphin. L'autre, en Russie, est mort en 1867, portant le nom de Comte Ligny de Luxembourg, qui se prétendait aussi fils de Louis XVI ; mais jamais aucun d'eux ne s'est produit en France.

ce premier imposteur comparut en justice sous la prévention d'escroquerie, comme ayant abusé de la crédulité de plusieurs personnes, à l'aide de faux noms et de fausses qualités, leur ayant ainsi escroqué partie de leur fortune. Le prévenu, âgé tout au plus de dix-huit à dix-neuf ans, avait un grand air de douceur et de dignité. Il était entouré d'un public d'élite, composé de femmes élégantes, d'ecclésiastiques et de propriétaires riches, connus pour leur attachement à l'ancienne monarchie.

Hervagault se disait Louis XVII, soutenait être sorti du Temple, caché dans une voiture de linge qui avait introduit l'enfant malade destiné à le remplacer, et qui bientôt devait mourir sous le nom du dauphin.

Le prévenu était signalé par l'accusation comme le fils d'un pauvre tailleur de Saint-Lô ; il avait quitté, dès l'âge de douze ans, ses parents, pour parcourir les départements de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de Seine-et-Marne et de la Marne. Arrêté comme vagabond à Hottot d'abord, et à Cherbourg ensuite, il avait, grâce à sa

jeunesse et à la réclamation de son père, été mis en liberté ; mais il avait fini par être condamné à Châlons, le 13 floréal an VII (2 mai 1799), à un mois de prison, puis le 23 thermidor suivant (10 août 1799), à Vire, il avait été de nouveau condamné à deux ans de prison comme faux dauphin. Il fut condamné par le tribunal de Vitry à quatre ans de détention, et ce jugement fut confirmé en appel par jugement du tribunal de Châlons. Enfin, le ministre de la police, les marques d'intérêt dont on entourait Hervagault persistant malgré cette condamnation, le fit transporter loin du théâtre de ses aventures, et il mourut à Bicêtre en 1842.

§ II.

Le second des faux dauphins est Mathurin Bruneau. Il était fils d'un sabotier, né à Vezins, canton de Cholet (Maine-et-Loire), en 1784. Dès l'âge le plus tendre, d'une humeur aventureuse, il quittait ses parents en 1795, pour faire son tour de France. Partout, dans ses premières excursions,

» Il y a tel piano qui n'est qu'un meuble de salon, il dort d'un bout de l'année à l'autre. Comment! il payera l'impôt! Alors tenez la table et le guéridon.

» Enfin, et ceci est bien grave, Monsieur, il y a tel piano qui est loué au mois par un amateur de passage, ou par un artiste pauvre — il y en a!

» Ce piano payera-t-il la taxe à chaque changement de location?

» Voyez, Monsieur, que la question est grave, c'est une des plus profondes qui se soient montrées depuis trois ans.

» Croyez-en l'expérience d'un maître de piano, qui a peu d'élèves dans ce temps de République, et à qui il reste trop de loisirs pour méditer sur la décadence... j'allais dire de la France, non! de la musique. »

QUESTION D'ORIENT.

La question d'Orient, qui semblait entermée, reparait à l'horizon et semble aujourd'hui devoir prendre une importance que les derniers événements survenus en Occident paraissent avoir éteinte pour longtemps. Mais le voyage de l'empereur d'Autriche à Saint-Petersbourg semble remettre tout sur le tapis.

Le départ du prince Aristarchi, ambassadeur de la Sublime Porte, accrédité près du gouvernement russe, prête à nombre de commentaires. La Russie et l'Autriche se seraient-elles entendues pour parer aux éventualités que peut faire surgir l'intervention du cabinet de Berlin dans la question d'Orient?

Telle est la question que se posent les hommes politiques qui suivent attentivement la marche des événements et cherchent à en prévoir les conséquences. La visite de François-Joseph au czar, de l'aveu de tous les journaux, est un événement politique de la plus haute importance. Nous le signalons sans le juger. Il ne nous appartient pas, en effet, de juger une question qui n'intéresse qu'indirectement notre pays, mais nous croyons et sommes convaincus que l'accord qui se fait entre les deux empereurs de Russie et d'Autriche ne peut être que favorable à la politique française, car il impose forcément au grand-chancelier de l'empire l'obligation de mener de front deux questions aussi importantes l'une que l'autre : la question d'Occident et celle d'Orient.

L'Autriche désire étendre son influence vers le Danube et la Russie; elle, cherche une voie du côté de la Perse. On conçoit facilement que la Prusse sente le besoin d'intervenir alors, et qu'elle désire ne pas compromettre la situation qui lui a été faite par les derniers événements.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Les quinze députés de l'Alsace-Lorraine assistaient lundi à la séance du Parlement allemand. Ils ont pris place sur les bancs

il se présentait comme fils du comte de Vezins, ancien seigneur de son village; c'est sous titre qu'il fut recueilli par la comtesse Turpin-Crissé. Mais un parent du comte de Vezins étant venu visiter sa bienfaitrice, il fut expulsé du château. Plus tard, il se représenta de nouveau chez M^{me} la comtesse Turpin-Crissé, qui par charité consentit à lui donner encore asile; mais au lieu de manger à la table des maîtres, il fut relégué à la cuisine; il était alors chargé de soigner le chenil du château. (Ces circonstances ont été révélées dans le procès final, par M. Ardoux, chevalier de Saint-Louis.)

En sortant de chez la comtesse, il reste errant et vagabond pendant quelque temps; en 1803, on le trouve au dépôt de mendicité de Saint-Denis; en 1805, il s'embarque à Lorient, sur la frégate la *Cybille*, en qualité d'aspirant d'artillerie de marine, et le bâtiment ayant fait relâche aux Etats-Unis, Mathurin Bruneau déserte et fait successivement à New-York et à Philadelphie le métier de sabotier et de garçon boulanger. C'est dans cette dernière ville qu'il est

de l'extrême droite, à côté du bureau du conseil fédéral. Sept d'entre eux portaient l'habit ecclésiastique.

Après s'être occupée de quelques projets de loi peu importants, l'Assemblée a procédé à la première lecture du projet de loi militaire.

Le *Daily News* a reçu de Berlin la dépêche que voici :

« Bien que les journaux de Berlin publient des rapports favorables sur l'empereur, il y a de bonnes raisons de croire que son état est fait pour inspirer de l'inquiétude. Le système nerveux de S. M. est très-affaibli et il ne peut supporter que bien peu de fatigue et peu d'excitation.

» Les ultramontains sont préparés pour tirer avantage des moindres indices d'affaiblissement que peut offrir l'état de l'auguste malade pour faire profiter leur cause et pour ébranler sa loyauté à l'endroit de la politique de M. de Bismark. Jusqu'à présent, pourtant, cette tactique ne leur a pas réussi, mais il serait oiseux de nier qu'il n'y ait pas une grande anxiété à ce sujet.

» Depuis le discours de M. Visconti-Venosta au Parlement italien, le prince de Bismark a envoyé une dépêche à Rome, témoignant de sa satisfaction à cet égard, et déclarant qu'il n'y a pas le moindre nuage dans les rapports de l'Italie avec l'Allemagne. »

AUTRICHE.

Les nouvelles de Vienne présentent comme très-gravement altérée la santé de M. de Beust.

Voici le texte de la réponse de l'empereur d'Autriche au toast du czar :

« Plein de gratitude pour l'accueil amical que j'ai trouvé ici, je partage sincèrement les vœux et les sentiments exprimés tout à l'heure par mon auguste ami. Je porte la santé de Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice et de toute la famille impériale; que Dieu les bénisse! »

RUSSIE.

Nous recevons avec autant de surprise que de douleur la note suivante; nous nous croyons obligés de la reproduire, nous voudrions pouvoir ajouter sous toute réserve :

Massacre des paysans polonais par les Russes, le 4^{er} et le 18 janvier 1874.

Les journaux de Posen et de Galicie publient les détails suivants sur les actes de barbarie qui ont eu lieu dans l'ancien royaume de Pologne :

Le jour du nouvel an, dans la paroisse de Drelow, district de Radzyn, gouvernement russe de Siedlé, les paysans polonais ayant refusé d'adjurer la foi de leurs pères et de remettre l'église au pape moscovite, ont été fusillés en masse par deux compagnies d'infanterie arrivées à Siedhé. Les auteurs de cette barbarie sont : le major Kotow, chef

connu sous le nom de *Charles le Fou* ou *Charles le Braque* (déposition de Vincent-Emmanuel Chauffard, ancien marin, qui dépose dans son procès).

En décembre 1846, il débarque à Saint-Malo, sous le nom de *Charles de Navarre*, citoyen des Etats-Unis. Il essaya dès lors de se faire passer pour le dauphin, fils de Louis XVI; mais d'abord on lui rit au nez, et il se rabattit au rôle de fils de la veuve Phelippeaux, dont le fils était disparu depuis longtemps, et il soutira à cette veuve une somme de 800 francs.

On le retrouve dans une prison de l'île de Guernesey, d'où il écrit au gouverneur, sous le nom de *Dauphin-Bourbon*, en l'invitant à faire connaître au roi d'Angleterre que le fils de Louis XVI est prisonnier dans ses Etats. La lettre est saisie, et il est, par extradition, renvoyé en France et dirigé sur les prisons de Rouen. Là, il prit pour secrétaire un nommé Branzon, qui s'adresse, au nom de Bruneau, à la duchesse d'Angoulême, ainsi qu'à d'autres personnes dont il exploite la crédulité, en leur escroquant divers secours.

du district de Radzyn, et le lieutenant-colonel Rek, qui a commandé le feu. Le renégat Popiel est l'homme le plus compromis dans ces persécutions religieuses.

Les décharges successives ont tué sur place cinq citoyens.

28 personnes ont été grièvement blessées, 150 hommes, femmes et enfants cruellement flagellés et maltraités; 60 enchaînés et emmenés prisonniers.

Dans la paroisse de Szostki, du domaine de Miedzyrrec, à dix verstes du chemin de fer, les autorités russes voulaient par la force installer, le 18 janvier, un pope comme curé. Les paysans ont résisté, les soldats ont fait feu et 18 personnes sont tombées mortes ou blessées.

Après avoir commencé la fustigation des malheureux; les hommes ont reçu quarante coups, les femmes vingt, les enfants dix. Quinze personnes ont été arrêtées.

Le journal les *Nouvelles de Saint-Petersbourg*, en faisant mention de ces événements, dit : « que le gouverneur de Giedlé s'est rendu sur les lieux afin d'éclaircir cette affaire, qui prenait un caractère inquiétant. »

Voici, sur le même sujet, les informations que nous recevons de Vienne :

« La dépêche télégraphique que je trouve dans votre estimable journal de jeudi, concernant la saisie du *Vaterland*, a besoin d'être complétée. Ce journal conservateur a été saisi à cause d'une correspondance de Moravie, condamnant les rigueurs des Allemands libéraux de cette province contre le parti conservateur et la population slave.

Quant à l'article dont l'agence Havas publie une analyse superficielle, qu'il faut regarder le voyage de l'empereur à Saint-Petersbourg comme dénué de toute importance politique, c'est inexact. Ce voyage aura, au contraire, un but politique, puisqu'il a eu pour but de séparer la Russie de l'alliance prussienne. Mais ce but est trop difficile à obtenir, puisque la Prusse et la Russie, ces deux puissances européennes qui ont été fondées et se sont agrandies en dehors de l'Eglise catholique, sont liées, non-seulement par des rapports de dynasties, mais aussi par les mêmes mauvais principes.

Le jour suivant, le *Vaterland* a publié des nouvelles intéressantes sur le massacre des paysans du rite grec-uni dans le gouvernement de Siedlée. »

ROME.

On lit dans la *Voce della Verità* :

Le carnaval de Rome, du temps des papes, était amusant. Les étrangers eux-mêmes l'admiraient et y participaient, et la ville y trouvait bien son avantage. On s'amusaient alors, et personne n'était insulté. C'était le bon temps. Cette année, à quoi servent les 30,000 fr. octroyés par la municipalité et les fonds provenant d'autres sources? On a préparé l'apothéose des dieux de l'Olympe et de l'éléphant de carton. Le peuple ne s'y est pas mêlé.

L'amour du merveilleux, et une foi aveugle dans les dires de Mathurin Bruneau, grossirent le nombre de ses adeptes, et à Paris il se forma une association de fidèles chargés de recueillir des dons volontaires destinés au prétendu dauphin. L'intrigue ne pouvait échapper à la police, qui fit arrêter les chefs d'une association qui exploitait de pauvres royalistes crédules.

C'est le 9 février 1848 que Mathurin Bruneau comparut devant le tribunal de police correctionnelle de Rouen, sous la triple accusation de vagabondage, usurpation de nom et escroquerie.

Le tribunal était présidé par M. Isabel, et le siège du ministère public était occupé par M. Daussier.

Suivant le *Journal des Débats* du 11 février, qui rend compte de cette première séance, « il est difficile de se faire une idée de l'audace, de l'air à la fois insolent et bas du principal accusé. A peine a-t-il été assis, qu'il a proféré des jurements horribles et des paroles tellement ignobles et grossières,

En ces jours de fête, on a vu parader une ignoble parodie d'une armée dans laquelle figurait le drapeau blanc et l'aumônier en soutane à cheval sur un âne. On voulait insulter une noble et malheureuse nation. Les Français se garderont bien de s'émouvoir de cette stupidité, et ils penseront avec raison que les ânes qu'on leur avait fait raffourcher étaient l'éloquent emblème des auteurs et des inventeurs de cette farce odieuse.

Une autre mascarade représentait le roi Charles VII d'Espagne à cheval, suivi d'une bande de brigands, le tout groupé sur un grand char figurant une montagne, et au milieu de brigands, une dame qui figurait Maria de las Nieves, la noble épouse de l'infant Alphonse de Bourbon. Suivait un groupe de *gentilshommes* figurant les troupes pontificales. Enfin, une quatrième mascarade sacrilège débitait les paroles du *Popolo romano*, organe officiel de Pasquin et du maire, et insultait brutalement l'Eglise et le Pape.

Ainsi, insulte à la foi dans le Colysée, insulte à la noble France, à l'Espagne, au Pontife dans les rues! Insulte surtout à la civilisation du pays! Le gouvernement n'a pas trouvé là de quoi rire. Il doit respecter qui l'a conduit à Rome... Qui sait si un jour l'on ne verra pas circuler dans les rues de Rome une mascarade insultant l'armée royale piémontaise? Si Rome alors est République, elle le permettra; si elle est rendue au Pape, elle n'autorisera pas cela!

Nouvelles militaires.

L'AVANCEMENT DES OFFICIERS.

Les journaux ont annoncé, il y a quelques jours, que le mode d'avancement aux divers grades employé actuellement dans notre armée allait être prochainement modifié, et que l'intention du ministre de la guerre était de substituer, dès l'année prochaine, l'avancement par corps à l'avancement par arme.

Cette question étant une des plus importantes de notre réorganisation militaire, nous croyons qu'il ne sera pas inutile d'indiquer quelques mots.

Tout d'abord, faut-il expliquer brièvement le sens de ces deux expressions : *Avancement par arme*, *avancement par corps*.

Avant 1870, l'avancement avait lieu par corps, c'est-à-dire que si par exemple trois cents emplois de capitaine d'infanterie venaient à être vacants dans l'armée, ce nombre était réparti entre chaque régiment d'infanterie, bataillon de chasseurs, zouaves, tirailleurs algériens; chacun de ces corps obtenait une, deux, trois nominations.

Il arriva qu'après la guerre les régiments se trouvèrent formés de corps d'officiers très-différents. Par exemple, dans les régiments des diverses armées de l'intérieur, Loire, Est, Nord, les officiers n'avaient la plupart que quelques mois de grade; au contraire, les corps formés avec les débris de nos armées de Sedan et de Metz ne rece-

que nous croirions souiller notre plume en les transcrivant. »

A côté de Mathurin Bruneau comparaisaient comme complices : 1^o Branzon, ancien directeur de l'octroi de Rouen, déjà condamné pour faux aux travaux forcés; 2^o Pierre Tourly, ex-huissier, aussi condamné au bague pour crime de faux; 3^o une dame Avenel, veuve Dumon, mise en liberté provisoire sous caution; 4^o et un certain prêtre, qui faisait défaut. Les débats de cette affaire, qui fit grand bruit, ne durèrent pas moins de dix jours, et le 19 février, le tribunal condamna à diverses peines les deux faussaires complices de Bruneau, acquitta la veuve Dumon et l'ecclésiastique en fuite; quant à Mathurin Bruneau, déclaré coupable des délits à lui reprochés, il fut condamné à 3,000 fr. d'amende et à cinq ans de prison. De plus, pour outrage envers les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, il fut condamné à deux ans de prison. Le jugement portait, en outre, qu'à l'expiration de sa peine, il serait remis aux mains de l'autorité mili-

vaient que d'anciens officiers dont chacun comptait cinq, six, douze ans de grade. Dans ces circonstances, faire également participer à l'avancement des régiments si différemment composés eût été une injustice flagrante, et M. le général de Cisse substitua judicieusement à l'avancement par corps l'avancement par arme.

Dans ce dernier mode, il n'est plus tenu compte des différences de régiment. A-t-on, par exemple, trois cents grades de capitaine à donner : on prendra les trois cents plus anciens lieutenants sur la liste générale des officiers de ce grade ; de cette manière, certains régiments auront deux, trois, six nominations, quand d'autres n'en auront point du tout. Mais, ainsi que nous l'avons expliqué, ce mode d'agir dans une armée telle que nous l'avait laissée la guerre était juste, et la détermination de M. de Cisse fut en son temps favorablement accueillie de tous.

Cependant, il ne faut pas le nier, l'avancement par arme a l'immense défaut de tuer l'esprit de corps. On ne tient plus à son régiment qui n'est plus la grande famille où l'on faisait jadis sa carrière, mais un lieu de passage où l'on restera le moins de temps possible. De là encore des changements continus de garnison, des déplacements lointains, mille inconvénients enfin funestes à l'esprit militaire et à la bonne harmonie nécessaires dans un corps d'officiers.

Aujourd'hui, nous l'avons dit, M. le ministre de la guerre veut revenir à l'avancement par corps : nous croyons qu'il a entièrement raison.

Cependant, ne serait-il pas imprudent d'agir trop vite et est-on sûr que l'inégalité de 1871 ait entièrement disparu ?

A prendre l'Annuaire de 1873, on verrait que certains régiments ont encore de bien anciens officiers quand d'autres n'en possèdent exclusivement que de fort jeunes.

Il est vrai qu'une année a dû bien niveler les choses, et que l'Annuaire de 1874 sera vraisemblablement de nature à nous rassurer.

Nous le voulons croire, puisque la volonté de M. le général du Barail était de ramener l'avancement à son premier mode dès l'année prochaine.

L'armée a besoin, pour sa réorganisation matérielle et morale, de refaire cet esprit de corps, si profond et si brillant jadis, un peu altéré par cette débauche de grades jetés à tout venant à Tours et à Bordeaux.

La mesure de M. du Barail sera certainement excellente sous ce rapport, et nous le répétons encore une fois, si elle n'est point trop hâtive, nous l'approuvons d'une façon absolue. Jean de CERS.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Parmi les instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire qui viennent d'obtenir des médailles et des mentions honorables, discernées par le ministère de l'instruction publique, en récompense de leur zèle et de leurs bons services, nous remarquons les

taire, comme déserteur, pour être pris à son égard telles dispositions que de droit.

Le jugement de première instance ne fut pas frappé d'appel, et après avoir passé par les prisons de Caen, le 20 mai 1824, Mathurin Bruneau fut enfermé au Mont-Saint-Michel. Depuis, on n'entendit plus parler de lui, sinon dans la chanson de Béranger, dont les couplets se terminaient par le refrain suivant :

Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots (1).

(La suite au prochain numéro.)

(1) Toutefois, une lettre du 5 août 1844, datée de la Guyane française, publiée par la *Gazette des Tribunaux*, parle d'un certain Mathurin Bruneau qui affectait les allures d'un faux Louis XVII.

suivants, qui appartiennent à notre arrondissement :

Médaille d'argent.

M. Joullain, Frédéric, instituteur public à Gennevilliers.

Mentions honorables.

M. Cesbron, Etienne, instituteur public à Varrains.

M^{me} Roguet, sœur Sainte-Mélanie, institutrice communale à Nueil-sous-Passavant.

M^{me} Morillon, sœur Saint-Elie, directrice de salle d'asile à Vihiers.

Voici de plus amples détails donnés par le *Phare de la Loire* sur l'affaire du quai de la Fosse, à Nantes :

Dimanche au soir, le bruit se répandait en ville qu'un accident affreux venait d'arriver sur le quai de la Fosse.

Deux personnes déguisées en dominos noirs avaient, disait-on, précipité un troisième individu travesti en pierrot sur la voie ferrée, au moment du passage d'un train, et le malheureux avait été écrasé par les wagons.

Le fait était vrai. Quatre hommes, revêtus de travestissements et de masques, descendaient vers six heures du soir la rue de Flandres, en se querellant.

A leur arrivée sur le quai de la Fosse, auprès de l'hôtel Béziaux, l'un d'eux quitta le groupe et entra dans un bureau de tabac.

Pendant son absence, la dispute avait continué, d'abord sur le trottoir de l'hôtel, où l'un des dominos, grand et fort, avait terrassé le pierrot. Celui-ci se releva et la querelle recommença.

Le terrain de la lutte changea alors quelque peu et les combattants se rapprochèrent de la voie ferrée dont les séparait une balustrade, haute d'un mètre environ.

A ce moment, arrivait le train de marchandises n° 538, venant de Bretagne. Son passage n'interrompit pas la dispute : l'un des deux dominos tenait le pierrot appuyé à la balustrade et le pierrot lui-même tenait par les cheveux ce domino qui, pour se débarrasser, fit un effort et, donnant un coup dans la jambe de son adversaire, le culbuta sur la voie ferrée.

Déjà la locomotive et quelques wagons étaient passés. Le pierrot tomba sous les roues du reste des voitures qui l'écrasèrent. Les dominos prirent la fuite.

La victime était dans un état pitoyable. Les chairs, sans être détachées, pendaient en lambeaux, et le cadavre avait au moins sept pieds de long, nous assure un témoin oculaire. Rien n'était plus attristant et plus horrible que la vue de ce corps d'où s'échappaient les entrailles et qui était encore recouvert de son costume de carnaval.

Quand les restes de ce malheureux eurent été transportés à la Morgue et que le masque eût été enlevé, la victime fut reconnue. Le jeune homme écrasé s'appelait Herret ; il était né à Saint-Jean-de-Boisseau et n'avait que dix-neuf ans. Chauffeur à bord des bateaux de la Compagnie Transatlantique de Saint-Nazaire, il était venu passer les fêtes du carnaval à Nantes, où ses parents habitent rue de Belleville. Il avait quitté vers une heure de l'après-midi, déguisé en pierrot, le domicile paternel, en compagnie de l'un de ses camarades, et il devait y rentrer pour dîner et de là aller au bal.

La justice a ouvert immédiatement une enquête qui n'est pas encore terminée ; on ignore, jusqu'à présent, s'il y a un crime prémédité ou seulement homicide par imprudence. Les témoins entendus semblent pencher pour cette dernière alternative. L'un d'eux, qui était au moment de l'accident à son balcon et qui a pu suivre les péripéties de cette lutte, a déclaré qu'en voyant le pierrot tomber à la renverse sur la voie ferrée, le domino s'était efforcé de le ressaisir et avait failli être pris lui-même par le train en marche. D'autres témoins ont déposé dans le sens.

Les deux individus masqués, auteurs présumés des violences qui ont eu un si funeste résultat, sont sous la main de la justice. Cette arrestation, qui a eu lieu lundi dans l'après-midi, est due aux plus actives recherches.

Les individus écroués à la maison d'arrêt sont : Guépin, riveur, âgé de 49 ans, et Taupier (Adolphe), corroyeur, âgé de 47 ans. Ils demeurent en Pilleux.

L'HIVER DE 1873 ET CELUI DE 1874.

D'après les éléments astronomiques et la direction des forces sidérales, nous avons annoncé que l'hiver de 1873 et celui de 1874 présenteraient les caractères suivants :

« Temps mixte, souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, plutôt que sec et froid. Quelques éclaircies, notamment sur le Midi, avec gelées intermittentes moyennes, principalement dans la première quinzaine de chaque mois et vers la fin. »

L'événement a confirmé nos prévisions l'an dernier, ainsi que cette année. Très-probablement, le temps continuera ainsi jusqu'à la fin de l'hiver.

— *Quelle sera maintenant la physionomie du printemps ?* Voilà la question que chacun s'adresse avec inquiétude, laquelle nous est posée de divers points de la France. Nous ne croyons pas devoir faire connaître encore notre réponse à ce sujet. Nous conseillons seulement aux viticulteurs et aux arboriculteurs, par simple mesure de précaution, de se borner, en ce moment, à émonder, lier et préparer les vignes et les arbres fruitiers, et à effectuer la taille des pampres et des branches qu'en avril, afin d'enrayer la marche de la végétation le plus possible. Quelques journées leur permettront alors de compléter cette opération, en prenant les mesures nécessaires pour éviter la coulée de la sève. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Périgueux, 40 février. Nick.

THÉÂTRE.

Ainsi que nous l'avions prévu, le *Tartuffe* et la *Fille de M^{me} Angot* ont été joués, dimanche, devant une salle comble.

De la dernière pièce, nous n'avons plus rien à dire, si ce n'est qu'il était temps qu'elle arrivât à sa quatrième représentation à Saumur, car il paraît que MM. Lecocq, Clairville et compagnie, fascinés par un succès sans précédent, viennent de céder à une troupe parisienne (idée qui leur est venue un peu tardivement) le droit de représenter leur œuvre en province. Il ne nous reste donc qu'à remercier M. Chantilly de nous l'avoir donnée assez tôt pour éviter l'interdiction.

La soirée commençait par *Tartuffe*, l'un des chefs-d'œuvre de l'immortel Poquelin de Molière.

Depuis environ trente ans, cet ouvrage n'avait guère été joué que cinq ou six fois sur notre scène, notamment vers la fin de 1866, par deux sommités du Théâtre-Français, M. Leroux et M^{me} Arnould-Plessy, et en dernier lieu, il y a un peu plus de quatre ans, par la troupe Lefèvre.

La représentation donnée par les deux célèbres artistes que nous venons de nommer fut pour le théâtre de Saumur une véritable solennité. Il faut dire aussi que ces éminents comédiens, qui remplissaient les rôles de Tartuffe et d'Elmire, étaient secondés par M. Eugène Monrose, M. Oclave Lamy, M^{me} Armand, et M. Coquelin cadet, qui depuis a pris place à côté de son frère à la Comédie-Française.

Tartuffe, généralement si mal compris d'une certaine partie du public, est un très-éloquent plaidoyer de la justice contre l'hypocrisie. Tout en flétrissant l'hypocrisie, cette pièce, loin de porter atteinte à ce qui mérite d'être révérend, tend au contraire à augmenter le respect que l'on doit à l'homme vraiment religieux. Molière a mis dans sa comédie — ainsi qu'il l'a dit lui-même — tout l'art et tous les soins qu'il lui a été possible pour bien distinguer le personnage de l'hypocrite d'avec celui du vrai dévot. Un homme de beaucoup d'esprit, Saint-Evremond, après avoir lu l'ouvrage, écrivait dans une de ses lettres : « Je viens de lire le *Tartuffe*, c'est le chef-d'œuvre de Molière.... La dévotion est si raisonnable dans la bouche de Cléante qu'elle me fait renoncer à toute ma philosophie. »

En effet, Cléante est le type de l'homme de bien et ses paroles sont un enseignement de vraie piété en même temps qu'une satire contre l'hypocrisie. L'artiste chargé de ce rôle est toujours vivement applaudi, surtout dans cette belle tirade où la peinture du parfait dévot est opposée à celle de l'imposteur :

Je ne suis point, mon frère, un docteur révérend, etc.

Lorsque le mari d'Elmire, après s'être laissé duper par Tartuffe, dit que désormais il veut renoncer à tous les gens de bien et

qu'il va devenir pour eux pire qu'un diable, Cléante lui fait ces justes observations :

..... Pour vous corriger quelle raison demande
Que vous alliez passer dans une erreur plus grande,
Et qu'avec le cœur d'un perfide vaurien
Vous confondiez les cœurs de tous les gens de bien ?
Quoi ! parce qu'un fripon vous dupe avec audace
Sous le pompeux éclat d'une austère grimace,
Vous voulez que partout on soit fait comme lui,
Et qu'aucun vrai dévot ne se trouve aujourd'hui ?
Laissez aux libertins ces sottises conséquences :
Démêlez la vertu d'avec ses apparences.....

Tartuffe a été représenté avec une intelligence et un ensemble très-satisfaisants. Si nous exceptons quelques défauts de mémoire, vers la fin de la pièce, nous n'avons que des éloges à décerner aux artistes.

M. de Boulanger s'est véritablement distingué dans le rôle de Tartuffe ; zèle hypocrite, adresse perfide, déclarations passionnées, il a su tout rendre avec naturel, habileté et profondeur, mais sans exagération aucune, ce dont nous devons le féliciter tout particulièrement ; la fameuse scène qui termine le quatrième acte n'a rien laissé à désirer.

Le rôle d'Elmire fait également beaucoup d'honneur à M^{me} Kerby, qui l'a joué avec autant de talent que de décence et de réserve.

M. Chantilly (Orgon) a fait preuve d'une bonhomie parfaite et a été très-applaudi.

M^{me} Routier est une bonne et franche Dorine. C'était bien l'honnête et vaillante fille à qui la conscience de son dévouement permet de parler haut dans la maison de ses maîtres ; qui voit clair la première dans le cœur de Tartuffe ; qui se moque d'Orgon pour l'empêcher de sacrifier sa fille ; qui se moque de Marianne pour lui rendre le courage, et qui se moque de l'huissier Loyal, ne pouvant mieux faire pour la défense du logis. Elle rit toujours, mais elle n'en est pas moins sérieusement dévouée. Les vives bordées de la brave suivante « un peu trop forte en gueule » contre la fausse dévotion de Tartuffe et contre la duperie d'Orgon ont maintes fois provoqué l'hilarité des spectateurs.

Nos compliments aussi à M. Dereynes (Cléante), à M. Routier et à M^{me} Lavenard.

Le jour du mardi-gras, en l'absence de tout divertissement public, on a généralement regretté qu'une représentation n'ait pas eu lieu, comme les années précédentes. Il n'est pas douteux que cette soirée eût été fructueuse pour la caisse du directeur.

Le spectacle de dimanche prochain n'est pas encore annoncé. Nous voyons, au bas de la dernière affiche, comme pièces à l'étude : la *Grâce de Dieu*, les *Enfants terribles*, *Une Demoiselle en loterie* (opérette), le *Supplice d'une femme*, et même un certain *Moulin de Rimondan* (?), inconnu au répertoire. Mais on s'étonne de ne pas y voir figurer le titre de l'un des plus grands succès de l'époque actuelle, de la pièce qui depuis plusieurs mois déjà fait courir tout Paris au théâtre du Gymnase, en un mot, de l'œuvre si palpitante d'intérêt du nouvel académicien Alexandre Dumas fils : MONSIEUR ALPHONSE. Espérons pourtant que Saumur ne sera pas privé de la représentation de ce remarquable ouvrage, revanche éclatante de la *Femme de Claude* : c'est le vœu de tous les amateurs. M. Chantilly nous ménagerait-il, à ce sujet, quelque agréable surprise ? L. D.

La *Fille de M^{me} Angot* a déjà rapporté :
A M. Cantin, directeur du théâtre des Folies-Dramatiques, 759,000 fr. ;
A M. Charles Lecocq, auteur de la musique, 168,000 fr. ;
A MM. Clairville, Siraudin et Koning, auteurs des paroles, chacun 56,000 fr.
Total pour les droits d'auteur : 336,000 fr.

Dernières Nouvelles.

Le cabinet Gladstone s'est décidément retiré ; la reine en a accepté hier, à minuit, la démission.

M. Disraeli a été mandé aussitôt à Windsor, afin de s'entendre avec Sa Majesté pour la composition d'un cabinet conservateur.

Berlin, 17 février.

La proposition de M. Teutsch et de l'évêque de Strasbourg tendant à faire voter les populations de l'Alsace-Lorraine sur leur annexion à l'empire allemand, étant signée par les quinze députés d'Alsace-Lorraine, se trouve avoir ainsi le nombre de signatures suffisant pour être légalement soumise au Reichstag.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

